



Rachat soulte suite)à séparation

Par **Witness50**, le **02/09/2020** à **06:09**

Bonjour

Je me suis séparé de ma partenaire avec laquelle j'étais pacsé. Nous avons acheté, en commun, une maison en 2017 selon la répartition de 90 % pour moi et 10 % pour ma partenaire.

Après prise de renseignements, j'ai décidé de racheter la part de mon ex-partenaire. Elle accepte cette opération. Le rachat de la soulte s'élèvera à environ 10.000 €. Il reste encore 200.000 € de capital à rembourser. J'ai compris que cette opération doit se faire chez un notaire. Si exact, quels seront, dans notre situation, les frais supplémentaires à payer (taxes, emolument..) ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2020** à **07:09**

Bonjour,

C'est simple : voyez votre notaire.

Par **youris**, le **02/09/2020** à **10:21**

bonjour,

il ne faut pas oublier le problème du financement.

il est probable que vous étiez avec votre partenaire co-emprunteur du prêt.

vous devez vous renseigner auprès de votre organisme de crédit si celui-ci accepte de désolidariser votre ex de votre prêt, ce qu'il n'est pas obligé d'accepter.

en principe, votre contrat de prêt doit prévoir le remboursement du prêt en cas de vente.

salutations